



Comment se représenter soi même devant le jaf ?

Par **stéphanie**, le **18/03/2011** à **17:21**

Bonjour,

Je suis convoquée devant le JAF par mon ex mari qui demande une annulation de pension alimentaire dû à un arrêt prolongé de travail à cause de son cancer, il veut également que je conduise les enfants à mes frais jusque chez lui une fois sur deux car il ne peut plus conduire pour le moment. Il montre par ailleurs de grosses charges pour lui sa concubine et ses 2 enfants (à elle) en n'ayant aucune ressource ni de lui ni d'elle.

Je comprends sa démarche vu la baisse de revenus mais je ne veux pas avoir à supporter les frais supplémentaires pour qu'il exerce son droit de visite d'autant que les 2 parents de mon ex ont permis/voiture chacun et sont à la retraite tous les 2.

Je ne peux par ailleurs prendre un avocat (je peux avoir l'aide juridictionnelle partielle mais je ne pourrais pas payer le complément)

Je vis seule avec mes 2 enfants 11 et 13ans et une fois les charges et prélèvements déduits il me reste 260e pour la nourriture, essence, vêtements...

Comment me défendre face à son avocat ? Je suis ok pour le droit de visite raccourci et la suppression de la pension puisque ça fait déjà 4 mois qu'il ne la paye plus mais je ne veux pas avoir à "l'aider" en plus de ça.

Si vous avez des conseils ou une ligne de conduite pour m'aider devant le JAF je suis très intéressée.

Cordialement.